

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE POINTE-NOIRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUILLET 2016**

L'an deux mille seize, le jeudi 28 juillet,.....

.....
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Constance SEREMES, Administrateur Elu, Déléguée aux Affaires Sociales.

Etaient présents:

Constance SEREMES

Annette SALIBUR

Juliette ABON

Christian Jean Charles

{Administrateurs Elus}

Lucie DANDO

Marie-Marcelle BIANAY

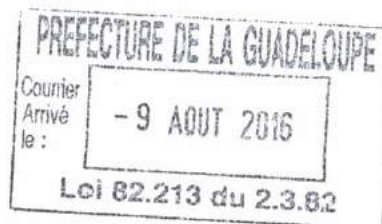
{Administrateurs Nommés}

Etaient excusées:

Micheline SEREMES

Marie JACOB

Christiane SILENE



Madame **Annette SALIBUR** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Première QUESTION

**DELIBERATION MODIFICATIVE PORTANT AFFECTATION AU BP 2016
D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE ALLOUEE PAR LA COMMUNE**

Madame la vice-présidente expose à l'assemblée que par délibération du conseil municipal en date du 12 juillet 2016, une subvention complémentaire d'un montant de : DOUZE MILLE EUROS (**12.000 €**) a été allouée par la commune au CCAS pour permettre le paiement de la prime aux bacheliers.

Cette subvention telle qu'elle vient d'être définie, doit faire l'objet d'une affectation.

Le conseil

Considérant qu'il est nécessaire d'affecter la subvention au budget primitif de l'année 2016

Après en avoir délibéré

ADOPTE à l'unanimité des présents l'affectation, dont le tableau de synthèse figure ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE	FONCTIONNEMENT		
	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
CHAPITRE/ARTICLE 656 6562	Aides	12.000,00	
7474	Dotations et participations Commune		12.000,00
TOTAL GENERAL		12.000,00	12.000,00

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrages exprimés : 6
Procuration : 0
Date de convocation : 15/07/16

POUR EXPOSITION CONFORME
Le Maire, Vice-Président du CCAS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Christian JEANCHABLES

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE
Courrier Arrivé le : - 9 AOUT 2016
Loi 82.213 du 2.3.82

Où l'exposé de madame la vice-présidente

Considérant qu'il s'agit d'une heureuse initiative en faveur des jeunes méritants

Après discussion et en avoir délibéré

DECIDE :

1°) D'agréer la proposition de madame la vice-présidente

2°) D'octroyer la somme de : CENT CINQUANTE EUROS (150 €) à chacun des nouveaux bacheliers de la commune.

3°) Dit que le crédit nécessaire au financement de cette dépense sera prélevée sur le présent exercice 2016 au compte 6562/523.

POUR EXPRESSION CONFORME
Le Maire, Président du CCAS
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
(Martinique)
Christian JEAN CHARLES
Maire de la commune

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE POINTE-NOIRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUILLET 2016**



L'an deux mille seize, le jeudi 28 juillet.....

le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Constance SEREMES, Vice-présidente, Administrateur Elu, Adjointe au Maire, Déléguée aux Affaires Sociales.

Etaient présents :

Constance SEREMES
Annette SALIBUR
Juliette ABON
Christian JEAN-CHARLES
(Administrateurs Elus}

Marie- Lucie DANDO
Marcelle BIANAY
{Administrateurs Nommés}

Etaient excusées

Micheline SEREMES
Christiane SILENE
Marie JACOB

ARTICLE6532.....
MANDAT N° 331.B.31
EXERCICE2016..

Madame Juliette ABON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

TROISIEME QUESTION

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CCAS
AU CONGRES NATIONAL DE L'UNCCAS**

La vice-présidente expose à l'assemblée, que les 29 et 30 septembre 2016, se déroulera au Palais des Congrès à Clermont -Ferrant, **le congrès national de l'Union National des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS)**

Elle dit qu'il est important que le CCAS soit représenté à cette rencontre et invite le conseil à procéder à la désignation de son représentant.

Le Conseil d'Administration

Où l'exposé de la présidente

Après discussion et en avoir délibéré

DECIDE :

A l'unanimité des membres présents :

1°) De désigner madame Constance SEREMES (Administrateur Elu), comme représentante du CCAS au congrès national de l'UNCCAS qui se déroulera à Clermont-Ferrand les 29 et 30 septembre prochain.

2°) Dit que la prise en charge des frais de transport, de mission et de séjour de l'intéressée évalués à 2000,00 €, sera couvert par les crédits inscrits au Budget Primitif 2016 du Centre Communal d'Action Sociale au compte 6532 chapitre 520.

POUR EXPEDITION EN CONFORME

Le Maire, Président du CCAS



Christian JEAN CHARLES

Préfecture de la Guadeloupe

Courrier Arrivé le : - 9 AOUT 2016

Loi 82.213 du 2.3.82

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE POINTE-NOIRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUILLET 2016**



L'an deux mille seize, le jeudi 28 juillet.....

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Constance SEREMES, Administrateur Elu, Déléguée aux Affaires Sociales.

Etaient présents: MM Constance SEREMES
Annette SALIBUR {Administrateurs Elus}
Juliette ABON
Christian JEAN/CHARLES

Lucie DANDO
Marie-Marcelle BIANAY {Administrateurs Nommés}

Etaient excusées: Micheline SEREMES
Marie JACOB
Christiane SILENE

Nombre de membres en exercice : 09 Nombre de membres présents : 06 Nombre de suffrages exprimés : 06 Procuration : 0 Date de convocation : 15/07/16
--

Madame **Annette SALIBUR** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

QUATRIEME QUESTION

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PORTANT CREATION D'UN POSTE BUDGETAIRE
D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF
ET
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU CCAS**

Pour répondre aux besoins et aux diverses sollicitations des administrés de la commune, Madame la vice-présidente explique aux membres du Conseil d'Administration la nécessité de recruter un Assistant Socio-Educatif

Pour cela, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel du CCAS.

Le Conseil ouï l'exposé de la vice-présidente

Et après en avoir discuté

Décide à l'unanimité des membres présents :

- D'agréer la proposition de la vice-présidente pour le recrutement d'un Assistant Socio-Educatif
- De modifier comme suit, le tableau des effectifs du Centre Communal D'Action Sociale

TABEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DU CCAS

GRADE/EMPLOI	CAT	EFFECTIF A POURVOIR	EFFECTIF BUDGET	EFFECTIF POURVU	TITULAIRES		NON TITULAIRE
					TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Adjoint Administratif 1ere classe	C		2	2	2	0	0
FILIERE SOCIO- EDUCATIF	B						
Assistant Socio-éducatif		1			1		
TOTAL		1	2	2	3	0	0

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Maire, Président du CCAS

